

5^c. Journal du Lot 5^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUËSLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent
RÉCLAMES.....	50 —

Les annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

Le Triomphe de la Paix

Il n'est nullement nécessaire de connaître d'une façon détaillée, ce qui s'est passé et ce qui s'est dit au cours de l'entrevue de Revel pour apprécier la haute importance politique de cet événement historique.

Il suffit de se reporter aux toasts qui ont été échangés entre les deux souverains pour constater la cordialité des rapports qui existent actuellement entre les deux maisons régnantes et la confiance réciproque dont sont animés les gouvernements des deux pays.

Pendant un siècle et demi la Russie et l'Angleterre se sont observées avec méfiance.

Tout avantage acquis par l'un de ces deux pays, notamment en Orient et en Extrême-Orient, semblait un tort fait au second. Si l'un faisait un pas en avant, l'autre s'empressait de réclamer une compensation.

Tout la politique anglaise tendait à entraver l'expansion russe : de son côté la chancellerie russe recherchait toute occasion de contrecarrer l'action britannique.

Cette rivalité traditionnelle semblait n'être pas seulement un fait contingent, un simple accident de l'histoire.

Elle apparaissait comme une sorte de fatalité à laquelle les deux peuples ne pouvaient se dérober et qui devait déchainer un jour en Asie cette formidable guerre, si souvent annoncée au monde par les prophètes de l'avenir.

Pour ne retenir que les événements les plus récents, c'est la crainte inspirée par la flotte anglaise, qui, en 1878, avait retenu la Russie, victorieuse de la Turquie, et l'avait empêchée de mener ses armées à Constantinople.

Lors de la dernière guerre russo-japonaise, l'incident de Hull faillit mettre aux prises les deux peuples.

Dans les Indes la population hindoue croit depuis de longues années que ses maîtres actuels seront un jour chassés par des conquérants de race blanche venus du Nord, et cette antique croyance des indigènes s'accordait trop bien avec les données positives de la situation politique internationale pour que les vice-rois n'aient pas eu constamment le souci de conjurer ce danger russe.

De là les multiples expéditions en Afghanistan ; de là la récente intervention britannique au Tibet.

Lord Curzon, l'avant-dernier vice-roi des Indes, rêvait d'entourer la péninsule d'une ceinture de glacis, en rattachant à la politique anglaise, en soumettant à son influence les pays indépendants situés à la périphérie, qui devenaient ainsi, entre ses mains les postes avancés de la puissance britannique dans l'Asie centrale.

Déjà le cabinet de Londres avait dû retoucher et amender la politique trop hardie et parfois téméraire de cet homme d'Etat, dont les excès de zèle lui avaient causé plus d'un embarras.

Déjà se levait l'aube d'une politique nouvelle qui commençait par manifester le souci de ménager les susceptibilités russes, qui préparait ainsi les voies à une détente susceptible de se transformer en une véritable entente.

Le roi Edouard VII qui devait contribuer plus que personne à accentuer ce revirement, était assuré de trouver auprès du tsar Nicolas II, notre allié, le concours dont il avait besoin pour consolider cette politique et assurer son développement.

Ces deux souverains qui, dès le début de leur règne, ont affirmé avec tant d'éclat leurs vues humanitaires et leur fervent amour de la paix, étaient faits pour se comprendre, et par conséquent, pour s'entendre.

La visite du roi Edouard à Revel consacra la réconciliation de la Russie et de l'Angleterre, de même que la visite de Victor-Emmanuel à Paris

a scellé le rapprochement de l'Italie avec la France.

Tous ces événements procèdent d'un même esprit, dérivent d'une même cause.

Toutes ces visites, toutes ces entrevues sensationnelles tendent uniquement à illustrer, à souligner d'un trait lumineux, la résolution ferme, la volonté réfléchie des gouvernements et des peuples qui y participent, de substituer désormais l'esprit de conciliation et de paix à l'esprit de méfiance et d'hostilité dans les rapports internationaux.

Les uns après les autres, les gouvernements et les peuples qu'anime cet esprit nouveau, procèdent à la liquidation amiable de leurs vieux différends et recherchent dans la pratique d'une entente loyale et confiante, les moyens d'en prévenir le retour.

Rien de plus, rien de moins. L'amitié anglo-russe est sœur de l'amitié franco-italienne.

Toutes deux font cortège aux alliances conclues d'une part par la Grande-Bretagne avec le Japon, d'autre part par la France avec la Russie.

Et, comme les uns et les autres tendent aux mêmes fins pacifiques, loin de se contrarier, ces amitiés et ces alliances se complètent et s'harmonisent parfaitement.

L'entrevue de Revel est le triomphe de la Paix fondée sur l'équité, sur la reconnaissance réciproque des droits et des intérêts de chaque pays, et, par suite, si différente de la paix armée qui repose sur la contrainte et l'intimidation.

J. C.

Sénat

Séance du 22 juin 1908

PRÉSIDENTE DE M. A. DUBOST

Le Sénat reprend la discussion du projet du rachat de l'Ouest.

M. Belhomme défend le projet contre les attaques dont il a été l'objet, ces attaques ont été si faibles, dit-il, qu'on s'étonne de les avoir vues se produire à la tribune.

C'est ainsi qu'on est venu nous expliquer que le Sénat devait rejeter le rachat parce qu'en rachetant la compagnie l'Etat lui accorderait *ipso facto*, une prolongation de garantie du dividende des actionnaires allant de 1936 à la fin de la concession.

Qu'est-ce à dire ? Ou la compagnie pourra subsister sans garantie au-delà de 1936 et alors l'Etat n'aura rien à payer, ou sans garantie, elle succombera : comment peut-on croire que le Parlement la laisserait tomber en faillite alors que sa chute entraînerait tant de ruines ?

On a dit que le rachat de l'Orléans est inévitable, si nous commençons par racheter l'Ouest ; ceci n'est qu'un argument forgé pour les besoins de la cause ; le gouvernement ne songe pas à racheter autre chose que l'Ouest.

Le Sénat ne se laissera pas abuser par ces raisons à côté ; il ne se décidera que d'après la claire vue que cette discussion lui a donnée des résultats du rachat au triple point de vue commercial, économique et financier.

Le rachat sera économique : il permettra de réaliser des diminutions de dépenses sérieuses sur la gestion du réseau ; au point de vue commercial, on arrivera à une diminution des tarifs ; au point de vue financier, l'Etat y trouvera certainement des bénéfices.

Mais l'orateur ne veut pas s'en tenir là ; si le rachat de l'Ouest est commandé par des circonstances particulières, le rachat général de tous les réseaux est conseillé par les intérêts les plus élevés du pays.

L'Etat propriétaire de tous ces réseaux pourra disposer de recettes énormes qui apporteront dans ces caisses de nombreux milliards. Le parti républicain refuse-t-il d'envisager cette perspective ?

A un moment où nous avons tant besoin d'argent et tant de peine à établir de nouveaux impôts, n'y a-t-il pas là une ressource que nous devons

nous efforcer de recueillir comme une semence de progrès.

M. Genouvrier parle contre le projet. M. Blanchier combat les conclusions de M. Genouvrier.

Et la séance est levée.

Chambre des Députés

Séance du 22 Juin 1908

PRÉSIDENTE DE M. BRISSON

M. Treiguié adresse une question au ministre de la guerre sur les incidents regrettables qui ont marqué la marche d'une manœuvre autour d'Orléans.

M. le général Piquart donne toutes les explications nécessaires et l'incident est clos.

La Chambre reprend la discussion du projet d'impôt sur le revenu.

M. Dussaussoy présente un amendement tendant à remplacer les articles 32 et suivants par une série d'articles dont le premier est ainsi conçu :

« Art. 32. — Les bénéfices des professions industrielles, commerciales et libérales, ainsi que des charges et offices sont atteints au moyen de deux taxes : 1^o la taxe sur la productivité ; 2^o la taxe sur la valeur locative. »

L'amendement, combattu par la commission et le gouvernement, est repoussé par 432 contre 76.

M. Gentil présente l'amendement suivant :

Remplacer le texte de la commission par les dispositions suivantes :

« L'impôt sur les bénéfices des professions industrielles et commerciales, ainsi que des charges et offices, est établi annuellement à raison de la moyenne des bénéfices nets réalisés pendant les trois dernières années ; ce chiffre moyen sera basé sur la déclaration de l'intéressé ; toutefois, les contribuables possédant moins de 5.000 francs de revenu total auront la faculté d'opter entre le régime de la déclaration et le régime institué par la loi du 15 juillet 1880 et les lois subséquentes. »

M. MALVY présente un amendement analogue ; à la demande du ministre des finances et du rapporteur, ces deux amendements sont renvoyés à la commission par 450 voix contre 20.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

EN RUSSIE

Un Traître exécuté par sa fiancée

Un révolutionnaire, nommé Amossoff, était fiancé à une jeune fille qui était affiliée, comme lui, au groupe de Kieff. Fatigué de l'existence de périls continus qu'il menait, et comprenant que le mariage dans sa position et dans celle de sa fiancée était impossible, il alla trouver le chef de la police et lui posa le marché suivant : En échange de l'impunité pour lui et pour sa fiancée, il lui livrerait les noms de tous les membres de la section de Kieff. Le chef de la police accepta, et Amossoff, en toute hâte, alla faire part à sa fiancée de ce qu'il avait fait.

« Nous serons tranquilles maintenant, dit-il, rien ne s'oppose plus à notre bonheur. » La jeune fille pâlit, regarda fixement le traître, et tirant un revolver de sa poche, lui brûla la cervelle. Une heure plus tard, elle était arrêtée et allait retrouver en prison ses camarades dénoncés par son amoureux.

Cousu tout vivant dans la peau d'un cheval

Un boucher juif, nommé Chaim, avait l'habitude de colporter aux environs d'Odessa de la viande cachée, c'est-à-dire provenant d'animaux abattus suivant les rites israélites. Il y a quelques jours, en se rendant de Kurisovo à Pokrovsk, il tomba dans une embuscade que lui avaient tendue trois paysans.

Ceux-ci le ligotèrent solidement, tuèrent le cheval, qu'ils vidèrent complètement, et mirent le juif dans le ventre de l'animal, qu'ils recousirent

avec de la forte ficelle dont ils s'étaient munis à cet effet, puis ils s'en allèrent.

Une heure plus tard, un passant, entendant des gémissements, s'approcha du cheval et délivra la victime de cet acte de sauvagerie.

L'émotion qu'elle a éprouvée est telle que les médecins désespèrent de la sauver.

Candidats

Le bachot n'est pas mort. Il a été retapé, réparé, raccommodé et cette « réforme » lui a donné une jeunesse nouvelle.

Nos jeunes potaches de « première » ou de « philosophie » commencent à être inquiets : ils n'ont que quinze jours avant d'affronter la terrible épreuve. Ils délimitent leurs ignorances et supputent leurs chances de succès. Quelques-uns font entrer en ligne compte, dans ces calculs, non seulement la bienveillance notoire de quelques examinateurs, mais aussi l'indulgence de certaines Facultés.

Car, les Universités de province sont classées suivant leur degré de sévérité. Dijon, Nancy et même Poitiers ont une excellente réputation ; on y reçoit les trois quarts des candidats. Le commerce local s'en félicite, car, de toute la France, on se rend dans ces villes pour y conquérir l'indispensable diplôme.

La Sorbonne n'est pas trop mal vue : 50 pour cent des candidats sont admis. C'est une proportion raisonnable, disent les jeunes gens qui pensent qu'ils seront moins « bêtes » ou plus heureux que leurs voisins.

Bordeaux a une presse détestable : pensez donc que sur cent candidats, il n'y en a en moyenne que quarante de reçus. C'est l'abomination de la désolation. Il ne serait pas étonnant qu'il se formât un de ces jours un « Syndicat de défense des intérêts des candidats malheureux de la Gironde ». Si encore il n'adhère pas à la Confédération générale du travail, tout ira bien. Mais que les examinateurs prennent garde !

Une curieuse collection

Les attentats de Paris et de Madrid ne sont pas les premiers qu'ait eus à subir le roi Alphonse XIII. Il y a quelques années, se promenant seul, comme c'était alors son habitude, dans les rues de sa capitale, il vit se dresser devant lui un homme armé d'un couteau. Sans un cri, sans une hésitation le roi leva sa canne et, d'un coup vigoureux, fit tomber, le poignard, « tu es encore trop jeune », dit le misérable et il s'enfuit. Alphonse XIII ramassa le couteau et le mit dans sa collection.

Il y a en effet, dans une chambre du palais de Madrid, une étrange collection formée par la reine-mère. On y voit tous les objets qui ont menacé la vie ou la santé du roi. Peu de temps avant son premier voyage à Londres, Alphonse XIII avait quitté de très bonne heure sa villa de Saint Sébastien. Arrivé dans une rue étroite, il la trouva barrée par une barricade de chaises et de tables qu'un marchand de vin avait sorties pour laver sa boutique. Le roi, toujours hardi, voulut franchir l'obstacle. Ses éperons accrochèrent une chaise, il alla donner de la tête contre le linteau de la porte, avec une telle violence qu'on crut qu'il s'était fendu le crâne. Il n'avait par bonheur qu'une forte contusion. Il se releva et acheta la pierre. Elle figure dans sa collection.

Usage hollandais

En Hollande, le cigare sort d'intermédiaire et d'agent matrimonial aux jeunes gens qui sollicitent la main d'une jeune fille.

Voici comment la demande en mariage se fait.

Le jeune homme sonne à la porte

de sa belle afin de demander du feu pour son cigare éteint. Cette première démarche éveille l'attention des parents. Si le jeune homme se représente sous le même prétexte, alors ils savent à quoi s'en tenir et prennent leurs mesures pour donner une réponse à la troisième visite, qui ordinairement suit à très peu d'intervalle.

Si, à cette visite, on donne du feu, mais qu'on refuse immédiatement la porte, le solliciteur peut se dire qu'il est éconduit. Si la demande en mariage est acceptée, le jeune homme, après qu'il a allumé son cigare, est prié d'entrer, et on lui présente la jeune fille, à laquelle il fait sa déclaration tout en fumant.

INFORMATIONS

Au Maroc

Les reconnaissances du général d'Amade

Un télégramme du général d'Amade, daté de Casablanca 20 juin, annonce que les reconnaissances parties de Settat et Ber-Rechid ont opéré dans la direction d'Azemmour, celle partie de Ber-Rechid et allant à travers le territoire des Chtouka et des Chidma s'est avancée jusqu'à Si-Saïd-Beathman et Dar-Oulad, à 17 kilomètres du col d'Azemmour.

L'accueil a été excellent sur toute l'étendue du territoire.

Les puissances envoveront chacune un navire

Les journaux, notamment la *Correspondencia militar*, annoncent que le ministre des affaires étrangères a rendu compte au président du Conseil que toutes les nations intéressées envoveront un navire au Maroc, en prévision des événements, mais dans l'unique but de garantir l'existence et les biens des européens.

Le gouvernement espagnol a donné un ordre identique à deux navires de mouiller dans les eaux marocaines ; afin qu'ils n'interviennent aucunement dans la lutte entre les deux sultans. Cependant, si quelque personnalité du Maghzen les sollicitait pour imposer son autorité, et seulement dans ce cas, l'appui des navires européens lui serait cependant prêté puisque Abd-el-Aziz est l'unique sultan reconnu par les puissances signataires de l'acte d'Algésiras, mais sans que cela signifie le désir de voir triompher l'un ou l'autre sultan, ni justifie la moindre ingérence dans les affaires intérieures du Maroc.

L'action espagnole

Des dépêches espagnoles disent que le commandant du croiseur espagnol *Carlos V* a rendu visite au gouverneur de Larache, pour lui signifier qu'il débarquera des troupes dans le cas où des désordres mettraient en péril la vie des européens.

On mande de Cadix que le croiseur *Princesse-des-Asturies* et le destroyer *Osado* ont regu l'ordre d'aller à Tanger. Le chef de l'escadre espagnole, amiral Matia, a autorisé le commandant du *Carlos V* à recueillir à son bord les européens, s'il est nécessaire, à Larache.

M. Allendezalazar a envoyé aux bâtiments de guerre espagnols dans les eaux du Maroc des instructions leur enjoignant de s'abstenir de toute intervention dans les compétitions intérieures du Maroc, à moins que les autorités du Maghzen ne sollicitent leur aide.

Elections sénatoriales

FINISTÈRE

Premier tour

Inscrits, 1323. Votants, 1320. Majorité absolue, 661.

MM. Fortin, conserv. .. 610 voix
Fénelon, républ. .. 576 —
Maissin, rép. lib. .. 99 —

M. de Kerjégu qui n'était pas candidat a obtenu 21 voix ; M. Pérès a obtenu 9 voix ; M. Bessières, 3 ; M. de Carfort, 2.
Ballottage.

MM. Maissin et de Kerjégu engagent leur amis à voter pour M. Fénelon.

Deuxième tour

MM. Fortin, conserv. .. 663 voix élu
Fénelon, républ. .. 640 —
Diverses .. 25 —

Il s'agissait de remplacer M. de Chamailard, sénateur monarchiste, décédé.

M. de Chamailard avait été nommé pour la première fois à une élection partielle en mars 1897. Il fut réélu au renouvellement de 1903, le second sur cinq candidats, par 734 voix, sur 1.273 votants. Les élus se partageaient en trois républicains et deux conservateurs.

Depuis cette date, une élection partielle a eu lieu en octobre 1903. M. Gassis, républicain libéral, a été élu par 880 voix contre 364 à M. Herland, radical.

NORD

Inscrits, 2.495. Votants, 2.490. Suffrages exprimés, 2.300

MM. Sculfort, ind. c.

g. rad. 1.500 voix élu

Delory, dép. s. u. 344 —

Vandenbussche, maire de Steenbecque, radical. 185 —

Voix diverses, .. 172 —

Il s'agissait de remplacer M. Eliez-Evrard, sénateur radical, qui dut donner sa démission il y a quelques mois.

M. Eliez-Evrard, député, avait été élu sénateur au renouvellement du 7 janvier 1906, le septième sur huit. Il avait été nommé au second tour par 1.257 voix sur 2.435 votants. Les huit élus comprenaient sept radicaux et un républicain, M. Lozé.

Au premier tour, trois listes étaient en présence : la liste radicale, qui obtint 1.120 voix en moyenne ; la liste conservatrice, qui en obtint 700 et la liste progressiste, qui en eut 420.

Au second tour, les conservateurs se reportèrent sur la liste progressiste, qui obtint en moyenne 1.150 voix, alors que la liste radicale obtenait un chiffre de voix variant entre 1.257 et 1.300.

Paix ou Guerre

La « Neue Fraue Presse » de Vienne, publie l'opinion de plusieurs savants et hommes politiques de France, Russie et Angleterre, sur la situation internationale. Toutes ces personnalités, dont M. le général de Gallifet, Doumer, député, Harduin, le professeur Roux, Claretie, Octave Mirbeau, ont fait de brèves réponses qui expriment toutes la certitude du maintien de la paix.

M. Doumer a dit qu'il exprime l'opinion de tous les hommes politiques français en assurant que la France ne songe ni à provoquer, ni à attaquer aucune puissance, que toutes les alliances et ententes conclues par la France visent uniquement au maintien de la paix. J'espère, a-t-il dit, que nous approchons d'une alliance pacifique de toutes les puissances.

Anniversaire des journées de juin

Dimanche la pluie, qui n'avait pas discontinué de la journée, tombait avec une telle abondance, que la manifestation projetée en l'honneur des victimes de juin 1907 semblait devoir être bien compromise.

Elle avait déjà empêché, en tous cas, la première audition de la marche funèbre dite du 20 juin que la Lyre narbonnaise et l'orphéon l'Avenir devaient exécuter, à titre de prélude, sur la place de l'Hôtel-de-Ville.

Heureusement, la pluie a cessé le matin à l'aurore. Mais, vers neuf heures, une nouvelle averse s'est produite semant encore une fois de plus la crainte dans les esprits. Heureusement, l'alerte a été vite passée, le « cers » a culbuté vers la mer ses nuages, et le soleil s'est bientôt montré.

Le comité a aussitôt exposé sur la place de l'Hôtel-de-Ville les nombreuses couronnes offertes par les groupements de la ville de Narbonne, les délégations des communes arri-

vées dans la matinée, les couronnes particulières, les couronnes des journaux régionaux et locaux, de la Confédération générale des vignerons et celle des pharmaciens congressistes de la région Marseille-Nice.

A une heure précise, le cortège, composé d'environ cent délégations des communes et d'une cinquantaine de groupements, s'est mis en marche pour se rendre au cimetière de Cité.

Un peu avant quatre heures, le cortège arrivait sur la place de l'Hôtel-de-Ville, où sont élevés les tumuli des victimes.

La Lyre narbonnaise et l'orchestre l'Avénir ont exécuté la marche de Ti-vollier et Nègre au milieu d'un profond silence observé par les milliers d'auditeurs massés sur la place.

Aussitôt après le maire de Narbonne a prononcé une allocution émue. A cinq heures du soir tout était terminé.

Petites Nouvelles

Le Président de la République vient de commuer en travaux forcés à perpétuité la peine de mort prononcée en mars dernier, par la cour d'assises de l'Aveyron contre les nommés Almons et Emmanuël pour assassinat.

M. Maujan, Sous-Secrétaire d'Etat à l'Intérieur a présidé dimanche l'inauguration d'une Crèche municipale et d'un groupe scolaire à Clermont.

A Modane, un orage d'une violence inouïe, s'est abattu : les communications sont interrompues et les dégâts sont évalués à plusieurs millions.

La Coupe française à Kiel a été gagnée pour la 3^e fois, par un yacht allemand. « Boule-de-Neige », le yacht français est arrivé 2^e.

On annonce la mort à Madrid du célèbre compositeur Frédéric Chueca.

Les candidats au Prytanée militaire sont avisés que les compositions des concours d'admission auront lieu les 24 et 25 juin 1908, dans tous les chefs-lieux de département.

CHRONIQUE LOCALE

AUTOUR DU BARREAU

UNE INTERVIEW

M. le Maire de Cahors a confié à M. Lacaze, le sympathique avocat de notre barreau, l'étude de deux affaires litigieuses nouvelles intéressant la ville.

Cette mesure toute équitable, a eu le don de surexciter au plus haut degré, M. Henri de Valon qui, déjà chargé d'affaires en cours, a rendu son tablier et rédigé une note d'honneurs qu'il sera hilarant de voir épilucher.

Le seigneur de Salvezou a écrit à cette occasion au maire de Cahors, une lettre où s'épale son indécible rage. M. de Valon toujours modeste, célèbre ses propres mérites et, devançant le jugement que l'impartiale Histoire ne manquera pas, croit-il, de porter sur son compte, il se met sur le même plan que les avocats de bon talent et de grand caractère qui défendaient jadis les intérêts de Cahors, — excusez du peu ! — après quoi, il diffuse et colomme avec une inconscience audace et par les plus effrontés mensonges, le docteur Darquier et M. Lacaze.

La colère du maître a trouvé un seul abri : il lui fut offert par SON journal..... d'à côté !.....

Nos confrères le *Republicain* et la *Petite Gironde* ont refusé l'insertion du factum épiléporfome de l'ancien avocat de la ville.

M. de Valon a voulu parler avec hauteur. Il a détonné. C'était fatal.

Le maire de Cahors que nous avons pu rencontrer, dimanche, est félicité de tous côtés pour l'acte d'impeccable justice qu'il a accompli.

Il ne répondra rien, nous dit-il, aux diatribes de M. de Valon ; il se contentera de relever un mensonge relatif à ses relations personnelles avec M. Lacaze.

Et M. le maire saute sur son auto qui disparaît.

Lundi matin, nous sommes allés chez M. Lacaze que nous n'avions pu voir dans la journée de dimanche.

Le cabinet du distingué maître est encombré de clients qui consentent à nous laisser passer avant eux.

M. Lacaze nous reçoit en souriant : « Je vais vous étonner, nous dit-il, mais je ne répondrai rien aux attaques aussi imméritées qu'inattendues dont me gratifie mon confrère. »

Pris à partie par lui à l'occasion d'une affaire toute professionnelle, je n'ai pas le droit de me défendre sans y avoir été autorisé par le Conseil de l'Ordre à qui j'ai soumis le cas.

Je vous prie cependant de dire que toutes les allégations, insinuations ou accusations de M. de Valon à mon sujet sont FAUSSES, AR-CHI FAUSSES. »

Et nous prenons congé de M. Lacaze. Il nous restera à faire une mise au point de l'incident soulevé par M. de Valon.

Ce sera pour samedi.

LOUIS BONNET.

Quelques explications !

Dans notre numéro de dimanche nous signalions l'insistance que mettaient trois de nos confrères à annoncer, à époque déterminée, le départ d'un bataillon du 7^e. Et nous nous demandions : « De qui tiennent-ils le tuyau ? »

Le *Télégramme* répond, lundi, que nous livrons... « notre portrait » (sic) et il déclare que le tout, Cahors intelligent (!) « connaît les dessous de cette vieille ficelle »... (resic) !!!... Comprenez qui pourra !

La *Petite Gironde*, dans le numéro de mardi répond nettement. Ce n'est pas des propos « de caporal de chambre » nous dit-elle, mais des propos de général en chef.

M. Rouvraye, commandant le 17^e corps d'armée, écrit-elle, en inspection dans notre ville, ne se gêna pas pour dire en public : « Sila ville ne veut pas agrandir les casernes du 7^e, 2 compagnies et même un bataillon seront envoyés ailleurs. »

Nous remercions notre confrère de la *Petite Gironde* d'avoir nettement indiqué l'origine des craintes exprimées dans son numéro de vendredi. C'était tout ce qu'il fallait savoir et la Ville prévenue fera l'impossible pour éviter la mesure qui lui serait si préjudiciable.

Mais notre confrère n'ignore pas que déjà M. le maire de Cahors a eu plusieurs entrevues avec M. le ministre de la guerre qui lui donna l'assurance formelle qu'il ne diminuerait pas l'effectif de la garnison du 7^e, puisqu'ainsi que l'avait fait observer M. le maire, il y avait dans notre ville, des locaux — tels ceux de l'ancien séminaire — largement suffisants pour donner satisfaction à l'autorité militaire.

C'est pourquoi, confiants dans la

parole du ministre de la guerre, comme dans celle de nos administrateurs municipaux, nous ne paria-geons pas les craintes si souvent exprimées par nos confrères. Mais une fois de plus, nous remercions la *Petite Gironde* d'avoir dit nettement ce qu'elle savait sur cette question si importante pour Cahors.

A la Chambre

A la suite du tirage au sort des bureaux qui a eu lieu le 19 juin, MM. Bécays et Munin-Bourdin font partie du 3^e bureau et M. Malvy du 5^e.

NOMINATION

Notre ami M. Mazure, ancien professeur d'histoire au Lycée de Cahors, Inspecteur d'Académie de l'Ariège, est nommé Inspecteur d'Académie du Cher (Académie de Paris).

C'est un avancement important et mérité dont nous sommes heureux de féliciter le distingué et sympathique Inspecteur.

Banquet de l'Union artistique et littéraire

Samedi soir à 7 heures, a eu lieu au restaurant tenu par M. Abadie (ancien restaurant Cros), le banquet organisé par la Société l'Union littéraire et artistique de Cahors.

M. Ernest Talou, conseiller général du Lot, présidait cette fête à laquelle assistaient 40 convives environ.

Tous les membres du bureau, MM. Combecave, Jouffreau, Nicolaï, Robert, Lacosse ancien président de la société, et la plupart des jeunes membres étaient présents.

MM. Cayrac, 2^e adjoint au maire, Dulac, conseiller municipal, représentaient la municipalité.

M. Darquier, maire, s'était fait excuser. Le *Réveil du Lot*, l'*Union Républicaine*, la *France du Sud Ouest* et le *Journal du Lot* étaient parmi les convives qui firent honneur au repas succulent qui leur fut servi.

Menu délicat, très bien composé dont se souviendront les fins gourmets : félicitations à M. Abadie qui traite ses clients de si exquise façon ce qui n'est pas de nature à engendrer la mélancolie parmi les convives. Et certes, rarement gaité d'aussi bon aloi n'a régné dans réunion identique.

Au champagne, rires et propos joyeux doivent être interrompus : M. Robert, le sympathique chef de division de la Préfecture, secrétaire général de la Société, en termes excellents et empreints de la plus vive cordialité souhaite la bienvenue aux convives et remercie les invités d'avoir répondu à l'appel des organisateurs.

M. Nicolaï, vice-président, sait en un remarquable discours indiquer les origines et préciser le but de la Société dont l'œuvre est aujourd'hui couronnée de succès.

Dans des paroles d'ouï se dégageait ce charme poétique qui caractérise si bien le dévoué vice-président de l'Union artistique et littéraire, il remercie également les amis de l'Union dont il affirme la vitalité par l'effort et le dévouement de ses membres notamment du distingué président, M. Ernest Talou.

M. Talou après avoir regretté l'absence de M. le maire qui n'a pu assister à la fête, remercie les membres de la Société de leur accueil si sympathique chaque fois qu'il a le plaisir de se trouver parmi eux ; il dit combien il est heureux d'être le président de cette Union artistique et littéraire où loin des bruits de la foule, loin des

lutes, chacun goûte le charme d'une réunion où il n'y a que des amis.

M. Talou évoque le souvenir des fondateurs de la société, poètes au talent délicat dont bien de jolis vers chantent dans la mémoire de nombreux Cadurciens.

M. Talou précise à son tour le rôle de l'œuvre si pure de la société, à la prospérité de laquelle il lève son verre.

M. Cayrac, remercie les organisateurs du banquet de la délicate attention qu'ils ont eue en invitant la municipalité. Il présente les excuses de MM. Darquier et Carlin qui n'ont pu se rendre à cette belle fête et lève son verre à la santé de tous les convives et au succès de l'Union artistique et littéraire.

Tous ces toasts sont accueillis comme bien on le pense par de chaleureux bravos et par de formidables bans et doubles-bans.

Quelques monologues ont été débités par de jeunes membres de la société puis les convives se sont rendus dans les salons du café de Bordeaux où le café a été servi.

Là, chants et monologues ont fort intéressé les auditeurs qui applaudirent chaleureusement les jeunes artistes.

C'est tard dans la nuit que la fête a pris fin et que chacun après le punch traditionnel de clôture s'est retiré enchanté de la bonne soirée qu'il venait de passer et pour laquelle nous adressons aux organisateurs avec nos vives félicitations nos plus sincères remerciements.

L. B.

Perception

M. Martin, percepteur de 3^e classe, nommé à Souillac (Lot), est nommé à la perception de Montredon (Aude), à la 2^e classe.

Contributions directes

M. Couderc, contrôleur adjoint attaché à la direction de Cahors, est nommé contrôleur de 3^e classe dans le département du Loiret.

Contributions indirectes

M. Dupuyrou, commis principal des contributions indirectes à Gençay (Vienne), est nommé en la même qualité à Catus, en remplacement de M. Cazajous, nommé à St-Gervais (Puy-de-Dôme).

Brevet élémentaire

Lundi ont commencé les examens du brevet élémentaire pour les garçons.

54 aspirants y ont pris part ; 41 ont été déclarés admissibles, 40 ont été admis aux épreuves de la 2^e série :

MM. Alis, Armand, Baldy, Barry, Benoît, Bessac, Bru, Brunet, Calmon, Caminade, Cantagrel, Cassagnac, Cassagne, Castagnol, Cazabonne, Cazala, Cluzel, Couaillac, Courdresses, Couture, Delcros, Dumas, Evrard, Gazal, Laborie, Lantuéjoul, Marmiesse, Marty René, Marty Romain, Montagne, Morlefon, Murat André, Murat Paul, Naudan, Pezet, Rieux, Romec, Vayssié, Verne, Vertut.

Les examens continuent.

Postes et télégraphes

Dans la liste des candidats reconnus admissibles à l'emploi de surnuméraire des postes et télégraphes à la suite des concours des 2 et 3 avril 1908, nous relevons les noms de nos compatriotes :

MM. Bonneval, Montagne, Laborie, Testut, Paparel.

Contre les fraudeurs

Conformément aux instructions sur les fraudes alimentaires, mardi matin, M. le commissaire de police a procédé au prélèvement d'échantillons de lait.

Ces échantillons seront envoyés au laboratoire de Toulouse, où ils seront soumis à l'expertise.

Mouvement de la population

Voici quel a été, par arrondissement, le mouvement de la population dans le Lot, pendant les années 1906 et 1907 :

Arrondissement de Cahors : Population, 84.732. En 1906, il y a eu 584 mariages, 7 divorces, 1.184 naissances et 2.084 décès. En 1907, il y a eu 580 mariages, 12 divorces, 1.010 naissances et 2.046 décès.

Arrondissement de Figeac : Population, 71.077. En 1906, il y a eu 546 mariages, 42 divorces, 1.172 naissances et 1.617 décès. En 1907 il y a eu 503 mariages, 2 divorces, 1.142 naissances et 1.686 décès.

Arrondissement de Gourdon : Population, 68.802. En 1906, il y a eu 391 mariages, 8 divorces, 1.088 naissances et 1.454 décès. En 1907, il y a eu 399 mariages, 10 divorces, 953 naissances et 1.543 décès.

Département entier : Population, 216.611. En 1906, il y a eu 1.521 mariages, 19 divorces, 3.544 naissances et 5.155 décès. En 1907, il y a eu 1.482 mariages, 24 divorces, 3.105 naissances et 5.275 décès.

Le chiffre des décès l'emporte donc sur celui des naissances, pour les deux années 1906 et 1907, de 3.781.

La dépopulation est donc véritablement effrayante dans notre département.

Nos DÉPÊCHES

Télégrammes reçus hier !

Paris, 23 Juin 1 h. 25 s.

Les grévistes papetiers

Des ouvriers papetiers de Balan-court ont voulu reprendre le travail dans la matinée, mais de nombreux grévistes les en ont empêchés. Une bagarre s'est produite : quelques ouvriers seulement ont pu travailler.

Mort du fils de M. Vallé

M. Pierre Vallé, fils de l'ancien ministre, est mort ce matin à Fontainebleau.

En Italie

M. Nasi a été réélu hier député de Trapani.

Télégrammes reçus aujourd'hui !

Paris, 23 Juin 1 h. 25 s.

Incident franco-chinois

Le ministre des colonies confirme officiellement l'attaque à la frontière du Tonkin par les révolutionnaires chinois. Nous eûmes deux lieutenants tués et deux sergents.

En Espagne

Les ambassadeurs ont quitté Madrid dans la matinée, allant à la Grandja féliciter le roi à l'occasion de la naissance de son second fils.

AGENCE FOURNIER.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DU 25 JUIN 1908

Marche Militaire, Schubert.
Miss Hélyett (fantaisie), Audran.
Christinas (valse), Margis.
La Mascotte (fantaisie), Audran.
Sans Cervelle (polka), Auverny.
Allées Fénélon de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2

Arrondissement de Cahors

St-Vincent-Rive-d'Oit.

Trouvé mort. — Ces jours derniers dans la matinée, comme son oncle Jean-Pierre Vixès n'était pas levé de bonne heure, selon son habitude, M. Boudet, pressant une indisposition, se rendit chez lui afin d'avoir de ses nouvelles. Il frappa à la porte de son habitation, mais personne ne répondit. A l'aide d'une échelle il pénétra dans la maison par une fenêtre et entra dans la chambre à coucher.

Il trouva son oncle dans le lit, sans connaissance et à toute extrémité. Le pauvre vieillard, qui était âgé de 84 ans, avait été frappé dans la nuit d'une attaque d'apoplexie. Les soins empressés qui lui furent prodigués ne produisirent aucun effet et Vixès rendit le dernier soupir quelques instants après, vers onze heures du matin.

Cette mort si brusque a vivement impressionné la population de notre commune. M. Vixès jouissait ici de l'estime et de la sympathie de tout le monde. Très bon, très serviable, il n'avait pas d'ennemis.

Conseiller municipal de Saint-Vincent depuis de longues années, il appartenait encore à l'assemblée communale, malgré son grand âge, ses conseils judicieux et éclairés et sa longue expérience de ses affaires.

Les obsèques de M. Vixès eurent lieu jeudi dernier, à quatre heures du soir. Une foule nombreuse accompagnait la dépouille mortelle du bon vieillard, de l'homme de bien vivement regretté.

Prayssac

Drôle de rixe. — Ces jours derniers, pendant que la foire battait son plein, une dispute, suivie de coups, a amusé les spectateurs présents à cette scène d'un nouveau genre.

Un malheureux mari, délaissé depuis quelque temps, était à la recherche de sa jeune épouse, lorsque, vers les deux heures, il la rencontra sur un des marchés en compagnie d'un plus favorisé que lui.

Pour récompenser sa femme de son infidélité, il n'eut rien de mieux que d'adresser de durs reproches à son rival.

Ce dernier ne voulant rien entendre, le légitime et le préféré en vinrent aux coups.

L'infidèle épouse, trouvant l'attaque bien mauvaise, s'empressa d'aider son préféré pour taper sur son mari.

Les nombreux spectateurs, une fois au courant de cette comique scène, se sont donné une bonne dose de rire à leur aise. Et plus d'un de répéter : « Voilà encore un mari battu et... pas content. »

Arrondissement de Figeac

Figeac

Tribunal correctionnel. — Audience du 20 juin.

Antonin G..., trente-cinq ans, manoeuvre à Figeac, 50 fr. d'amende avec sursis, pour vol.

Ernest M..., trente-six ans, journalier à Leyme, poursuivi pour coups et

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 51

LE DÉPUTÉ D'ARCIS

Par H. DE BALZAC

DEUXIÈME PARTIE

Lettres édifiantes

CHAPITRE X

Dorlange à Marie-Gaston

— Mademoiselle Marianina, répondez-moi, j'aurais écrit ces lettres ? Il y a alors quelque chose de bien simple : qu'on veuille me mettre en sa présence ; de sa bouche, l'affirmation des faits les plus improbables sera tenue par moi pour la vérité.

— Letour est galant, répliqua monsieur de Lanty, mais Marianina n'est plus ici, elle est dans un couvent pour jamais à l'abri de vos entreprises et des entraînements de sa ridicule passion. Si c'est cela que vous êtes venu savoir, vous voilà renseigné. Maintenant brisons-là, car je ne vous cache pas que ma patience, ma modération, ont un terme si votre impudence n'en a pas.

— Monsieur ! m'écriai-je avec émo-

tion, mais en voyant madame de Lanty faire le geste de me supplier à genoux, je pensai que peut-être l'avenir de Marianina était intéressé dans l'attitude que je prendrai. Monsieur de Lanty était d'ailleurs grêle, chétif, il approchait de la soixantaine et paraissait très consciencieusement convaincu de son outrage imaginaire ; je ne relevai donc pas sa dure parole et me retirai sans autre incident.

J'avais espéré que le vieux domestique par lequel j'avais eu comme un avant-goût de cette scène pourrait, à ma sortie, se trouver sur mon passage et me donner quelques explications ; mais je ne le vis point et restai livré sans lumière aucune à l'infini de mes suppositions.

Le lendemain matin, j'étais levé à peine, quand on vint m'annoncer monsieur l'abbé Fontanon.

J'ordonne qu'on l'introduise, et bientôt je me trouve en présence d'un grand vieillard au teint bilieux, à la mine sombre et sévère, qui, ayant sans doute la conscience de son mauvais aspect, tâche à le racheter par tout le raffinement de la plus exquise politesse et par une apparence de douceur mais glaciale obséquiosité.

Une fois qu'il eut pris place :

— Monsieur, me dit-il, madame la comtesse de Lanty m'a fait l'honneur de me donner la direction de sa conscien-

ce. J'ai su par elle une scène qui s'est passée hier entre vous et son mari. La prudence ne lui permettant pas de vous donner elle-même quelques explications auxquelles vous avez un droit incontestable, j'en suis chargé de vous les transmettre, et c'est dans cet intérêt que vous me voyez ici.

— Je vous écoute, monsieur me contentai-je de répondre.

Il y a quelques semaines, reprit l'abbé, monsieur de Lanty fit l'acquisition d'une terre dans les environs de Paris, et, profitant des premiers beaux jours du printemps, il alla aussitôt s'y installer avec toute sa famille. Monsieur de Lanty dort peu ; et une nuit qu'il était éveillé sans avoir chez lui de lumière, il crut entendre un bruit de pas sous sa fenêtre, qui l'ouvrit aussitôt, en interrompant d'un : Qui va là ? bien accentué, le visiteur nocturne, dont il croyait s'être avisé. Il ne s'était pas trompé, il y avait quelqu'un, quelqu'un qui ne répondit pas, et qui prit aussitôt la fuite, sans que deux coup de pistolet, que lâcha aussitôt monsieur de Lanty, produisissent aucun effet. D'abord on crut à une tentative de vol ; mais cette version était peu probable ; le château n'était pas meublé, les nouveaux propriétaires étaient venus y camper pour très peu de temps ; les voleurs qui d'ordinaire prennent langue, ne devaient donc pas s'attendre à y trouver beau-

coup d'objets de valeur ; d'ailleurs, un autre renseignement vint donner aux soupçons de monsieur de Lanty une direction tout autre. Il apprit que, deux jours après son arrivée, un beau monsieur était venu prendre une chambre dans un cabaret du village avoisinant le château ; que ce monsieur paraissait se cacher, et que plusieurs fois il était sorti la nuit ; dès lors il ne s'agissait plus d'un voleur, mais bien d'un amoureux.

— Je ne sache pas, monsieur l'abbé dis-je en interrompant, de romancier qui conte mieux que vous.

J'espérais par cette assimilation peu édifiante décider le conteur à précipiter son allure, car tu comprends mon impatience d'arriver au fait.

— Il s'agit malheureusement reprit l'abbé, d'une réalité sérieuse. Vous allez en juger. Monsieur de Lanty depuis longtemps observait sa fille, chez laquelle des passions ardentes lui paraissaient prochainement devoir faire explosion. Vous-même, monsieur, d'abord, à Rome, lui aviez donné quelques inquiétudes...

— Bien gratuites, monsieur l'abbé, interrompis-je.

— Oui, je sais que dans vos rapports avec mademoiselle de Lanty vous n'avez pas cessé d'être parfaitement convenable. D'ailleurs, le départ de Rome couru à cette première sollicitude ; mais

à Paris une autre personne parut vivement occuper notre jeune tête, et, d'un instant à l'autre, monsieur de Lanty se proposait d'avoir avec elle, à ce sujet, une explication. Or l'homme dont elle semblait éprise est un personnage audacieux, entreprenant, très capable de tout risquer pour compromettre une héritière. Interrogée sur la question de savoir si, par quelques légèretés, elle avait encouragé, ou du moins fait naître l'idée de l'insolente démarche dont on recherchait l'auteur, mademoiselle de Lanty eut une attitude à éloigner tous les soupçons.

— Je l'aurais juré, m'écriai-je.

— Attendez, reprit l'abbé ; une femme de chambre fut alors accusée, et aussitôt elle reçut ordre de quitter la maison. Le père de cette fille est un homme violent, et en rentrant chez, chargée de cette honte, elle devait s'attendre au traitement le plus rigoureux. Mademoiselle de Lanty, il faut lui rendre cette justice, eut un mouvement chrétien elle ne voulut pas qu'une innocente payât pour elle ; allant se jeter aux pieds de son père, elle lui avoua que la visite nocturne était réellement à son adresse, et sans l'avoir positivement autorisée, jusqu'à un certain point, elle ne s'en étonnait pas. Le nom de l'audacieux, aussitôt monsieur de Lanty le prononça, mais la coupable ne voulut pas convenir que son père fut dans la vérité, et en

même temps elle refusa de substituer un autre nom à celui qu'elle désavouait. La journée passée dans cette lutte, monsieur de Lanty espéra la finir en chargeant sa femme de le remplacer là où il avait échoué. Il pensait avec raison que de mère à fille il y aurait plus d'expansion et de franchise. En effet, seule avec madame de Lanty, Marianina finit par avouer que les soupçons de son père avaient porté juste ; mais en même temps elle donna de sa reticence obstinée un motif qui ne laissait pas de mériter grande considération. L'homme dont elle avait encouragé les entreprises a eu dans sa vie plusieurs duels heureux. Il est posé par sa naissance sur un pied de parfaite égalité avec messieurs de Lanty, vit dans le même, a, par conséquent, la chance continuelle de se rencontrer avec eux. De grands maîtres, dès lors, n'étaient-ils pas à craindre ? Le moyen que le père ou le fils supportassent sa présence sans lui demander compte d'une conduite si insultante en l'honneur de leur maison ? Que faire alors ? C'est à la jeune imprudente que vint cette idée : jeter à monsieur de Lanty un nom qui, en lui laissant toute sa colère, ne lui fit pas une nécessité de la vengeance.

(A suivre).

blessures, ne se présente pas; vingt heures de prison par défaut.

Théâtre municipal. — Le samedi 27 juin, une grande soirée de gala sera donnée au bénéfice des œuvres de bienfaisance, avec « Sœur Mathilde », drame en quatre actes et en vers de M. Jean Moréhi.

Felzins

Transport de justice. — Sur commission rogatoire émanant du juge d'instruction de Villefranche-d'Aveyron, M. le juge de paix de Figeac, assisté de la gendarmerie, s'est transporté samedi dans notre commune.

Il s'agit d'une information ouverte relativement à un vol commis dans l'arrondissement de Villefranche.

Latronquière

Comice agricole. — Un concours d'animaux aura lieu à Latronquière le 28 juin 1908, à sept heures du matin. Une subvention de 600 francs a été accordée par M. le ministre de l'Agriculture pour être distribuée au nom du gouvernement de la République.

Une autre subvention de 300 francs a été accordée par le Conseil général du Lot.

Tous propriétaires, fermiers ou colons du canton de Latronquière seront admis à présenter leurs animaux achetés depuis plus de trois mois ou nés chez eux et entrant dans les catégories ci-après :

Espèce bovine. — 1. Taureaux pour la reproduction; 2. Vaches de tout âge; 3. Vaches pleines, sans distinction d'âge.

Espèce ovine. — 1. Béliers de toutes races; 2. Brebis suitées.

Espèce porcine. — 1. Verrats de toute espèce; 2. Truies pleines ou suitées.

Les propriétaires d'animaux destinés à concourir devront, avant le 28 juin, se faire inscrire chez M. Tauran, ancien instituteur à Latronquière, secrétaire de la société : 1. Leur nom, profession et domicile; 2. La désignation du nombre et de la catégorie des animaux qu'ils veulent présenter.

Ces désignations peuvent être données par lettre.

MM. les membres de la Société d'Agriculture de Latronquière sont priés de verser leur cotisation avant le 28 juin, chez M. Bistour, maître d'hôtel, à Latronquière, trésorier.

Les personnes qui désireront entrer dans la Société peuvent adresser leur demande à MM. Bistour et Tauran.

Tout propriétaire d'animaux obtenant plus de 30 francs de primes devra laisser le montant d'une cotisation de 4 fr. et fera partie de droit de la Société.

Les primes ne seront payées que sur un certificat du maire de la commune où résident les propriétaires des animaux primés attestant que ces animaux appartiennent depuis plus de trois mois à celui qui les a exposés.

Tous les étalons primés devront être gardés par le propriétaire trois mois après les concours.

Les animaux primés devront rester sur le lieu du concours jusqu'à la distribution des récompenses.

Toute fraude donnera lieu à un recours et aux peines de droit contre les auteurs et complices de la fraude.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Fêtes de la Saint-Jean. — Programme le 27, 28 et 29 juin :

Samedi 27 juin. — A midi, la fête sera annoncée par des salves d'artillerie; à neuf heures du soir, feu de joie place de l'Hôtel, retraite aux flambeaux, bal sur les allées de la République.

Dimanche 28. — A l'aube, salve d'artillerie; à dix heures, réception à la gare des sociétés musicales prenant part au festival; à dix heures et demie défilé des sociétés musicales, dont voici l'itinéraire : avenue Gambetta, boulevard, avenue Cavaignac, tour de ville et rue de l'Hôtel-de-ville avec le concours des sociétés de la ville, remise du drapeau à la batterie scolaire des Enfants de Gourdon; dislocation du cortège.

A trois heures de l'après-midi, grand festival par 300 exécutants; défilé de toutes les sociétés. Itinéraire : avenue Larroutet, boulevard de la Sousville. Concours de voitures décorées ou de voitures décorées avec le concours de G. Larroumet, boulevard de la Sousville. Concours de voitures décorées ou de voitures décorées avec le concours de G. Larroumet, boulevard de la Sousville.

Concours de voitures décorées ou de voitures décorées avec le concours de G. Larroumet, boulevard de la Sousville. Concours de voitures décorées ou de voitures décorées avec le concours de G. Larroumet, boulevard de la Sousville.

Concours de voitures décorées ou de voitures décorées avec le concours de G. Larroumet, boulevard de la Sousville. Concours de voitures décorées ou de voitures décorées avec le concours de G. Larroumet, boulevard de la Sousville.

Concours de voitures décorées ou de voitures décorées avec le concours de G. Larroumet, boulevard de la Sousville. Concours de voitures décorées ou de voitures décorées avec le concours de G. Larroumet, boulevard de la Sousville.

Concours de voitures décorées ou de voitures décorées avec le concours de G. Larroumet, boulevard de la Sousville. Concours de voitures décorées ou de voitures décorées avec le concours de G. Larroumet, boulevard de la Sousville.

Fête de nuit. — Grande illumination des avenues, boulevards et promenades, brillant feu d'artifice, retraite aux flambeaux, grand bal sur les allées de la République, bataille de confetti.

Lundi 29 juin. — Le matin, salves d'artillerie, jeux divers. A trois heures du soir, jeux olympiques, course pédestre. Course de fond, trois prix, 15, 10 et 5 francs; course de vitesse, trois prix, 15, 10 et 5 francs; course du championnat du Sportin-Club.

A quatre heures, tirage de la tombola (les lots sont exposés dans les vitrines de M. Ticou).

A huit heures, grand concert par les sociétés musicales de la ville, sur les allées de la République; grand bal.

Etat civil du 1^{er} au 15 Juin. — Naisances : Julie Pebeyre, au Castelat. — Hélène Janis, avenue Cavaignac. — Yvonne Bony, avenue Gambetta. — Georges Maury, avenue Gambetta.

Publications de Mariages : Jean-Baptiste Delcros, terrassier à Gourdon, et Angéline Bourrienne, à Gourdon. — Pierre Jarzac, cultivateur à Gourdon et Albertine Lagarrigue, à Anglars-Nozac.

Décès : Alice Pradines, épouse Domecq, place de l'Hôtel. — Pierre Frankoual, menuisier, 63 ans, à Maillol. — Lucien Vergnes, 74 ans à l'hospice. — Marie Calvet, 71 ans, veuve Marsis, à Costeraste. — Antoine Bouygues, 80 ans, aux Vitailles. — Pierre Pramil, cultivateur, 72 ans, à Prouillac. — Marie Constant, 43 ans, épouse Lespinaux, rue du Colonel Jaubert. — Urbain Aysel, 17 mois, à Grategaline. — Baptiste Galtier, 59 ans, à l'hospice. — Jean-Baptiste Fournol, 77 ans, garde-champêtre, à l'hospice.

Cressensac

Au Conseil municipal. — Dans sa dernière séance, le conseil municipal de Cressensac a voté à l'unanimité l'adresse suivante à M. Malvy :

« Les membres du Conseil municipal de Cressensac, réunis hors séance, envoient à M. Malvy, député, l'assurance de leur entier dévouement et leurs félicitations pour les efforts qu'il fait pour faire aboutir les réformes démocratiques particulièrement l'impôt sur le revenu, qui apportera aux populations rurales un soulagement efficace ».

Salviac

Élection au Conseil général du 21 juin. — Résultat général. — Inscrits 1853, votants 1304.

M. Malbec docteur-médecin à Salviac, candidat républicain radical, a obtenu 1084 voix élu.

Résultats par commune

inscrits	votants	M. Malbec
Dégagnac....	568	211
Laverantière. 168	107	78
Léobard.....	184	146
Rampoux....	63	25
Salviac.....	612	485
Thédirac.....	258	139
	1853	1304

Après la proclamation des résultats qui a été accueillie par les applaudissements du public, notre nouveau conseil général a remercié les électeurs de la marque d'estime qu'ils venaient de lui témoigner et a promis de veiller aux intérêts du canton dans toute la mesure du possible, ces quelques paroles ont produit une excellente impression sur le nombreux public qui se pressait dans la vaste salle de la mairie.

La foire. — Par suite d'une pluie battante qui n'a cessé de tomber toute la journée le samedi, notre foire n'a pas eu une grande importance, aussi les transactions sont-elles très restreintes; peu d'affaires ont été traitées et les nombreux marchands forains qui s'apprêtaient à débiter leurs marchandises n'ont pu le faire à cause de la pluie persistante qui a fait un fort grand bien aux récoltes pendantes.

Souillac

L'Exposition de Toulouse. — A l'occasion de l'exposition de Toulouse, la direction du théâtre du Capitole, vient d'être confiée à notre compatriote M. Louis Baldy, qui y dirigera dans le courant du mois de juillet, les représentations de Mlle Jeanne Provost, de la Comédie Française; de Mlle Delvaire, de la Comédie Française; de Mlle Robinne, de la Comédie Française et d'une partie de la troupe de l'Odéon.

Carennac

Ordre du jour. — Le 14 juin, le conseil municipal de Carennac, réuni hors séance, a voté à l'unanimité l'ordre du jour suivant :

« Les conseillers municipaux de Carennac et Magnagues soussignés, réunis hors séance :

» Adressent à M. Malvy, député, leurs plus sincères félicitations pour la part active qu'il prend dans l'accomplissement de la réforme de l'impôt sur le revenu.

» Ils le prient en outre d'agréer l'assurance de leur dévouement le plus absolu ».

Chez nos voisins

Lot-et-Garonne

FUMEL

Avancement

C'est avec quelques regrets que nous apprenons le départ de M. Pauly, désigné en avancement dans le département de la Sarthe.

Cet avancement va priver notre ville d'un fonctionnaire abordable à l'égard de tous.

Par son amabilité et le tact qu'il savait mettre dans ses fonctions parfois délicates, il avait su conquérir en peu de temps, l'estime et la considération de la population fumeloise.

Son départ nous cause en outre, la perte d'un ferme républicain. Tant de raisons motivées, font que tout en le regrettant, nous sommes satisfaits de son avancement justement mérité, et que nous souhaitons à M. Pauly toutes les chances possibles dans son nouveau poste.

Fêtes

Le compte rendu des fêtes de Fumel nous parvenant trop tard, nous ne pourrions l'insérer que dans notre prochain numéro.

Chronique agricole

L'école ambulante ménagère agricole

Les visiteurs qui sont venus en foule au concours agricole, cette année, ont été vivement intéressés par les travaux, exécutés sous leurs yeux, des élèves d'une école ambulante ménagère agricole, installée par les soins de la Société française d'émulation agricole contre l'abandon des campagnes.

Les cours portaient sur le travail du lait, la fabrication du beurre et du fromage, l'élevage des oiseaux de basse-cour, la production des œufs, l'engraissement, la conduite d'un rucher, les soins à donner aux animaux de la ferme, le choix des aliments, leur préparation, leur cuisson, la confection d'entremets et de pâtisseries, le blanchissage, le repassage, la couture à la machine et à la main, la lingerie, la coupe et la confection des vêtements, la conduite des arbres fruitiers et le jardinage.

On ne saurait trop féliciter la Société française d'émulation contre l'abandon des campagnes, d'avoir organisé l'école ambulante ménagère agricole qui a fonctionné durant tout le concours.

C'est une excellente démonstration et sans doute une publicité productive de ce qui peut être réalisé dans le pays où, jusqu'ici, l'enseignement ménager agricole n'a été donné à la jeune fille que d'une façon très rudimentaire.

La Société d'émulation contre l'abandon des campagnes a pour but, ainsi que son nom l'indique, de s'efforcer d'enrayer le mouvement continu d'émigration des campagnes vers les villes, de chercher les moyens propres à maintenir dans les communes rurales la jeunesse villageoise, trop facilement attirée vers les cités par les salaires plus élevés, en apparence, qu'elle croit y trouver et par la vie plus facile, plus entourée de plaisirs, qu'elle pense pouvoir y mener.

L'un de ces moyens, à coup sûr efficace, est de faire aimer les travaux de la campagne, beaucoup plus attrayants dans leur diversité, lorsqu'on sait l'apprécier, que ceux des villes, on apprenant à la jeunesse à les comprendre. En faisant raisonner le travail quotidien, en le faisant cesser d'être une besogne machinale, une routine, on doit le faire aimer.

Il a été fait beaucoup, à ce point de vue, pour la partie masculine de la jeunesse agricole. De nombreux établissements d'enseignement permettent aujourd'hui à l'écolier de la campagne, qui vient de terminer son instruction primaire par l'obtention du certificat d'études, de renforcer son instruction en même temps que de se préparer à l'art de cultiver avec intelligence et profit. Un nombre déjà élevé d'écoles permanentes ou temporaires lui permettent de s'entraîner par des travaux pratiques à l'exercice du métier d'agriculteur, de sa future profession. La jeune villageoise a-t-elle été aussi favorisée? Non.

Or, si l'on ne veut pas que les jeunes gens abandonnent la campagne pour la ville, il faut que chacun d'eux sache trouver dans son entourage, pour épouser, non pas une jeune femme qui apportera à son foyer le sourire résigné d'une désillusionnée et la langueur due à l'ennui, mais une vaillante compagne préparée à remplir, joyeusement ou avec cœur parce qu'intelligemment, celles des multiples tâches d'une exploitation agricole qui lui reviennent naturellement.

Le propriétaire gérant: A. COUESLANT

Bibliographie

LA REVUE HEBDOMADAIRE

Sommaire du numéro du 20 Juin

Envoi, sur demande, 8, rue Garancière, Paris, d'un numéro spécimen et du Catalogue des primes de librairie (26 francs de livres par an).

PARTIE LITTÉRAIRE

Paul Thureau-Dangin de l'Académie française, le Progrès des idées catholiques au sein de l'anglicanisme. — Guglielmo Ferrero, Auguste et le grand Empire. — L'Égypte de l'Occident. — Robert-Hugh Benson, le Maître du monde, traduit de l'anglais par T. de Wyzewa (VIII). — Max Turmann, la Crise américaine: origines, causes et résultats. — Louis Sallhan, une Idylle en Gascogne (I). — Edouard Rod, le Mouvement des idées: sur la philosophie de Voltaire.

Les Miettes de la vie. — Les Faits de la semaine. — Revue des revues françaises et étrangères. — La Vie mondaine.

PARTIE ILLUSTRÉE

Exposition de cent pastels du dix-huitième siècle: Portrait de la comtesse de Corbeil de Saint-Albin, par Perronneau (17.72). — Portrait de Mme de Pompadour, par Maurice-Quentin de La Tour. — Portrait d'artiste, par Jean-Baptiste Perronneau. — La Femina au collier (1748), par Jean-Baptiste Perronneau. — Maurice-Quentin de La Tour: son portrait, par lui-même.

A Bagatella: La duchesse de Berry allaitant son fils, le comte de Chambord, par Davéria.

Le catholicisme et l'anglicanisme: Le cardinal Manning, d'après une photographie. — Le cardinal Newman, d'après une gravure de Joseph Brown. — John Keble, par George Richmond. — Le docteur Pusey prêchant, d'après un croquis par le révérend Edward Kilvert.

Actualités: M. Chérioux, élu président du Conseil municipal de Paris. — Panorama de la ville de Revel, où vient d'avoir lieu l'entrevue du tsar et du roi d'Angleterre. — Le roi et la reine d'Angleterre à bord du yacht royal Victoria and Albert, dans les eaux de Revel.

Au Maroc: Arrivé à Fez, le 7 juin, de la mehalla du prétendant Moulay-Hafid. Muraille et tour de la porte dite Bab Sagma. — Entrée du Dar-Maghzen, palais du sultan à Fez. — Le Dar-Betha, palais privé du sultan à Fez.

Exposition franco-anglaise: Une manifestation de l'entente cordiale à Londres.

Les grèves de Draveil-Vigneux: Le poste de gendarmes de Draveil-Vigneux.

L'instantané, partie illustrée de la Revue hebdomadaire, tire chaque semaine son papier glacé, peut être relié à part à la fin de l'année. Il forme deux volumes de 300 pages.

LE PIANO

Abonnez-vous au « Piano », journal mensuel de musique, classique et moderne, facile et moyenne force pour piano seul.

Le prix de l'abonnement d'un an est de 6 fr. pour la France et l'Algérie et de 7 fr. pour les Colonies et l'Etranger.

Chaque numéro contient 4 morceaux choisis, soit 48 morceaux, pendant une année, représentant une valeur de 60 à 80 fr. de musique.

De plus chaque abonnement donne droit à une prime de 2 morceaux piano seul, piano et chant, ou piano et violon à choisir dans la liste insérée dans le journal.

Envoi d'un n^o spécimen contre 0 50 en timbres-poste

Adresser demandes et mandats à M. l'administrateur du « Piano », 5, rue de la Banque, Paris.

Chemin de fer d'Orléans

Pyrénées et Golfe de Gascogne

Billets d'aller et retour individuels pour les stations thermales, balnéaires et hivernales, délivrés toute l'année de toutes les gares du réseau, valables 33 jours avec faculté de prolongation et comportant une réduction de 25 0/0 en 1^{re} classe et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes.

Billets d'aller et retour de famille pour les stations thermales, balnéaires et hivernales, délivrés toute l'année de toutes les stations du réseau sous condition d'un minimum de parcours de 300 kilomètres aller et retour, réduction de 20 à 40 0/0 suivant le nombre de personnes, validité 33 jours avec faculté de prolongation.

Billets d'excursion délivrés toute l'année au départ de Paris avec 3 itinéraires différents, via Bordeaux ou Toulouse permettant de visiter Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Lourdes, Luchon, etc., validité 30 jours avec faculté de prolongation. Prix, 1^{re} et 3^e itinéraires: 1^{re} classe, 164 fr. 50, 2^e classe, 123 francs. — Prix, 2^e itinéraire: 1^{re} classe, 163 fr. 50, 2^e classe, 122 fr. 50.

Cartes d'excursions individuelles et de famille dans le centre de la France et les Pyrénées, divisées en 5 zones, délivrées au départ de Paris et des principales gares du réseau du 15 juin au 15 septembre et donnant aux voyageurs le droit de circuler à leur gré dans la zone de libre circulation choisie par eux, validité un mois avec faculté de prolongation.

Pour les billets de famille, la réduction varie suivant le nombre des personnes de 10 à 50 0/0.

NOTA. — Pour plus amples renseignements consulter le Livret Guide officiel de la Compagnie d'Orléans adressé franco contre l'envoi de 0 fr. 50 à l'Administration Centrale du Chemin de fer d'Orléans, 1, Place Valhubert, à Paris, Bureau du Trafic-Voyageurs (Publicité).

Bains de mer et excursions sur les Plages de Bretagne

Billets d'aller et retour individuels délivrés de toute gare du réseau: Du Jeudi qui précède la fête des Rameaux

au 31 Octobre, valables 33 jours avec faculté de prolongation, réduction pouvant s'élever suivant le rayon de délivrance à 40 % en 1^{re} classe, 35 % en 2^e classe et 30 % en 3^e classe.

Billets d'aller et retour collectifs de famille en 1^{re}, 2^e et 3^e classes délivrés, aux familles d'au moins trois personnes, de toute station du réseau à toute station du réseau située à 125 kilomètres au moins du point de départ:

1^o Toute l'année. — Trois premières personnes, prix de 3 billets aller et retour ordinaires du Tarif G.V. n^o 2; par personne en plus, réduction de 50 %. (Il peut être délivré un coupon spécial au chef de famille qui a la faculté de revenir seul à son point de départ.)

Ces billets ont la même durée de validité que celle des billets aller et retour ordinaires et peuvent être prolongés dans les mêmes conditions.

2^o Saison de Printemps (I). — Du Jeudi qui précède la fête des Rameaux au 25 Juin. Validité: 33 jours, 2 prolongations facultatives de 15 jours moyennant supplément.

3^o Saison d'Été. (I). — Du 25 Juin au 1^{er} Octobre. Validité: jusqu'au 5 Novembre. Réduction des aller et retour pour les 3 premières personnes, de 50 % pour la 4^e et de 75 % pour la 5^e et les suivantes.

Faculté pour le chef de famille de rentrer isolément à son point de départ. Délivrance à un ou plusieurs membres de la famille de cartes d'identité permettant au titulaire de voyager isolément à 1/2 tarif entre le point de départ et le lieu de destination mentionnés sur le billet.

(1) La distance minima de 125 kilomètres est réduite à 60 kilomètres pour les billets à destination d'une station thermale ou balnéaire.

En outre, pour les billets de saison d'Été, les membres de la famille au-dessus de 3 personnes ont la faculté d'effectuer isolément leur voyage à l'aller et au retour en acquittant au guichet le prix d'un billet militaire.

Billets spéciaux d'excursion aux plages de Bretagne à l'itinéraire tracé à l'avance permettant de visiter Le Croisic, Guérande, St-Nazaire, Savenay, Quistembert, Piémont, Vannes, Auray, Pontivy, Quiberon, Le Palais (Belle-Ile-en-Mer), Lorient, Quimper, Rosperléz, Concarneau, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Châteaulin, délivrés du 1^{er} Mai au 31 Octobre, validité 30 jours avec faculté de prolongation.

Prix: 45 francs en 1^{re} classe; 36 francs en 2^e classe.

Le voyage peut être commencé à l'un quelconque des points situés sur le parcours.

Cartes de libre circulation individuelles et de famille au départ de toute gare du réseau, en 1^{re} et en 2^e classes, sur les lignes desservant les plages du sud de la Bretagne délivrées du Jeudi qui précède la fête des Rameaux au 31 Octobre, et valables 33 jours avec faculté de prolongation.

Réduction pour les familles variant de 10 à 50 % selon le nombre de personnes.

NOTA. — Pour plus amples renseignements, consulter le Livret Guide officiel de la Compagnie d'Orléans adressé franco contre l'envoi de 0 fr. 50 à l'Administration Centrale du Chemin de fer d'Orléans, 1, place Valhubert à Paris, Bureau du Trafic-Voyageurs (Publicité).

EXCURSIONS AUX GORGES DU TARN

Il est délivré, pendant toute l'année, des billets de voyage circulaire de 1^{re} et de 2^e classe, permettant de visiter les Gorges du Tarn et comprenant les itinéraires ci-après, savoir :

Figeac, Neussargues, Garabit, Toulouse, ou Capdenac, Rodez (I), Mende ou Banassac-la-Canoargue (interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau, Béziers, Carcassonne, Toulouse.

1^{re} classe : 64 fr. — 2^e classe : 47 fr.

Bordeaux-Bastide, Libourne, Contrats, Périgueux, Brive, ou Bergerac, Le Buisson, Saint-Denis-Martel, Rocamadour, Laval-de-Cère, Vic-sur-Cère, ou Figeac, ou Capdenac, Neussargues, Garabit, Mende ou Banassac-la-Canoargue (interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau, Bédarieux, Béziers, Carcassonne, Toulouse.

1^{re} classe : 90 fr. — 2^e classe : 65 fr.

Validité des billets : 30 jours, non compris le jour de départ avec faculté de prolongation moyennant supplément.

NOTA. — Les voyageurs peuvent commencer leur voyage à toutes les gares situées sur l'itinéraire du voyage circulaire, mais ils doivent suivre cet itinéraire dans l'ordre indiqué ci-dessus, l'excursion des Gorges du Tarn n'étant possible que dans le sens de la descente.

Les frais de l'excursion dans les Gorges du Tarn ne sont pas compris dans les prix des billets de voyages circulaires.

(1) En vue d'une excursion au Viaduc de Viar, les voyageurs peuvent effectuer le parcours de Rodez à Albi Orléans et retour, avec faculté d'arrêt à la halte de Viar, tant à l'aller qu'au retour, moyennant la perception d'un supplément de 7 fr. 50 en 1^{re} classe et de 5 francs en 2^e classe.

Les billets de ces parcours additionnel peuvent être demandés, soit au commencement du voyage, en même temps que le billet circulaire, soit à Rodez, au moment du passage dans cette gare. Ces billets additionnels n'augmentent pas la durée de validité du billet circulaire auquel ils viennent se souder.

Nouvelle ligne de Bort (Corrèze) à Neussargues (Cantal)

La Compagnie d'Orléans a récemment ouvert au service de l'Exploitation la nouvelle ligne de Bort à Neussargues qui établit, en traversant une des régions les plus pittoresques et les moins connues du Massif Central, la voie la plus directe et la plus économique entre Paris-Quai d'Orsay, Neussargues, Saint-Flour et Béziers.

Des voitures directes de 1^{re} classe à compartiments-couchettes, ainsi que de 2^{me} et 3^{me} classe effectuent le trajet sans transbordement entre Paris-Quai d'Orsay (départ 8 h. 52 soir) et Béziers et inversement (départ de Béziers à 9 h. 20 matin).

Amélioration aux Cartes de libre circulation en Auvergne délivrées du 1^{er} Juin au 15 Septembre.

La Compagnie d'Orléans délivrera, comme les années précédentes, du 1^{er} Juin au 15 Septembre, des Cartes d'excursions en Auvergne. Ces Cartes d'un prix extrêmement réduit, permettent d'accéder en Auvergne et d'y circuler librement pendant un mois sur les lignes les plus intéressantes. Le libre parcours était limité les années précédentes aux sections de Clermont-Ferrand à Eygurande, Laqueuille au Mont-Dore, Eygurande à Aurillac et Aurillac à Neussargues.

En raison de l'ouverture de la nouvelle ligne de Bort à Neussargues, la zone de libre circulation sera étendue, sans aucune augmentation de prix, aux sections suivantes :

Bort à Neussargues (vallées de la Rhue, de la Santoire, de l'Allanche); Neussargues à Arvant (Gorges de l'Alagnon); Miècaze à Saint-Denis-près-Martel (Gorges de la Cère); Saint-Denis-près-Martel à Rocamadour (Gouffre de Padirac, Grottes de Lacave).

Bulletin Financier

Paris 22 juin.

Des avis défavorables de Berlin ont une fâcheuse influence sur notre marché. Les affaires sont presque nulles et les tendances générales sont à la lourdeur.

Notre 3 0/0 est hésitant à 94.52. Les fonds russes sont lourds. Le 3 0/0 1891 recule à 74.25, le 1896 à 72.20, le 5 0/0 nouveau à 97.90 et le Consolidé à 87.85.

L'Extérieure espagnole est faible à 96.60, le Portugais à 65 et le Turc à 93.27.

Nos Etablissements de Crédit sont irréguliers. La Banque de Paris s'avance à 1471 et le Comptoir d'Escompte à 693; le Crédit Foncier fléchit à 721 et le Crédit Lyonnais à 1171.

Dans le groupe des chemins français l'Est se traite à 925, l'Orléans à 1367 et l'Onet à 820.

L'obligation 5 0/0 or 1^{er} rang de la Cie des chemins de fer du Buenos-Ayres Midland se tient aux environs de 465.

L'action Bec Auer est en reprise à 670.

Les obligations 5 0/0 or de l'Etat de l'Amazonie se

ÉTUDE

DE

M^e Paul AGAR

NOTAIRE A CAHORS

Le jeudi vingt-trois juillet mil neuf cent huit, à deux heures de l'après-midi, à Cahors, en l'étude de M^e Paul AGAR, notaire, et par son ministère, il sera procédé à la vente aux enchères publiques sur licitation de

1^o Un immeuble situé à Cahors, boulevard Gambetta n^o 16, composé d'un entier hôtel, petit jardin, petite bâtisse annexée à l'hôtel, cour, remises, écuries, décharges et petite bande de jardin sur la mise à prix **20.000** fr.

2^o Une propriété rurale sise communes de Saint-Médard et de Pontet, composée de maison de maître, autres constructions pour l'habitation et l'exploitation, cours, jardins, garennes, terres labourables, prés, bois, vignes et friches d'une contenance d'environ cent trente cinq hectares, soixante-quatre ares, quarante-un centiares sur la mise à prix **20.000** fr.

Ces immeubles sont la propriété indivise de Monsieur Pierre-Jean-François-Arthur DE VALON et Madame Claire-Louise-Eugénie-Napoléon DE VALON, épouse de Monsieur Joseph-Pierre-Raymond DE VALON.

Le cahier des charges et conditions est déposé en l'étude de M^e AGAR, où l'on peut en prendre connaissance.

Pour visiter, s'adresser sur les lieux mêmes.

Chemin de fer d'Orléans

Amélioration aux billets d'aller et retour collectifs de famille

La Compagnie d'Orléans délivre pendant la saison d'été, des billets aller et retour collectifs de famille à longue échéance.

Les années précédentes ces billets étaient émis à partir du 1^{er} Juillet avec validité jusqu'au 1^{er} Novembre.

Cette année, la délivrance de ces billets aura lieu du 25 Juin jusqu'au 1^{er} Octobre et leur validité cessera le 5 Novembre (nuit du 5 au 6 Novembre).

En outre, la carte d'identité permettant au titulaire de voyager à demi tarif entre le point de départ et le lieu de destination mentionnés sur le billet pourra être délivrée, non plus seulement au chef de famille, mais à une ou plusieurs personnes de la famille.

Enfin, la taxe de ces billets qui s'obtenait comme suit :

Pour les trois premières personnes, prix des billets aller et retour, Pour la quatrième personne, réduction de 50 0/0 sur le prix des billets simples,

Pour la cinquième et les suivantes, réduction de 75 0/0 sur le prix des billets simples, sans que, toutefois, la réduction moyenne par personne puisse excéder 5 0/0, sera calculée sur les mêmes bases, mais, sans que la réduction moyenne par personne soit limitée à 50 0/0.

Pour tous renseignements complémentaires s'adresser dans les gares et bureaux de ville de la Compagnie d'Orléans.

Limousin-Auvergne-Gorges du Tarn
Stations thermales de la Bourboule, le Mont-Dore, etc.

Billets d'aller et retour collectifs de famille, en 1^{re}, 2^e et 3^e classes, délivrés, aux familles d'au moins trois personnes, de toute station du réseau à toute station du réseau située à 125 kilomètres au moins du point de départ :

1^o Toute l'année. — Trois premières personnes, prix de 3 billets aller et retour ordinaires du Tarif G. V. n^o 2 ; par personne en plus, réduction de 50 0/0 (il peut être délivré un coupon spécial au chef de famille qui a la faculté de revenir seul à son point de départ.)
Ces billets ont la même durée de validité que celle des billets aller et retour ordinaires et peuvent être prolongés dans les mêmes conditions.

2^o Saison de Printemps (1) — Du Jeudi qui précède la fête des Rameaux au 25 Juin. Validité : 33 jours, 2 prolongations facultatives de 15 jours moyennant supplément.

3^o Saison d'été (1) — Du 25 Juin au 1^{er} Octobre. Validité jusqu'au 5 Novembre. Réduction des aller et retour pour les 3 premières personnes, de 50 0/0 pour la 4^e et de 75 0/0 pour la 5^e et les suivantes.

Faculté pour le chef de famille de rentrer isolément à son point de départ. Délivrance à un ou plusieurs membres de la famille de cartes d'identité permettant au titulaire de voyager isolément à 1/2 tarif entre le point de départ et le lieu de destination mentionnés sur le billet.

En outre, pour les billets de saison d'été, les membres de la famille au-dessus de 3 personnes ont la faculté d'effectuer isolément leur voyage à l'aller et au retour en acquittant au guichet le prix d'un billet militaire.

Billets d'aller et retour individuels pour les stations thermales délivrés à toutes les gares du réseau du 1^{er} Juin au 30 Septembre, valables 10 jours avec faculté de prolongation, réduction de 25 0/0 en 1^{re} classe et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes.

NOTA. — Il est délivré du 15 Août au 30 Septembre des billets d'aller et retour individuels valables 21 jours non compris les jours de départ et d'arrivée pour la Bourboule, le Mont-Dore, Cransac et Chamblet-Néris (Néris-les-Bains) ; ces billets ne sont pas susceptibles de prolongation.

Billets spéciaux d'excursion délivrés du 1^{er} Juin au 30 Septembre au départ des principales gares du réseau, valables 30 jours avec faculté de prolongation, 3 itinéraires, permettant de visiter les points les plus intéressants de l'Auvergne et du Limousin, Le Mont-Dore, La Bourboule,

(1) La distance minima de 125 kilomètres est réduite à 60 kilomètres pour les billets à destination d'une station thermale ou balnéaire.

Royat, Clermont-Ferrand, les vallées de la Cère et de l'Alagnon, Le Lioran, les Monts d'Aubrac, etc.

Cartes d'excursion individuelles et de famille au départ de Paris et des principales gares du réseau et donnant la faculté de circuler à volonté sur deux zones déterminées :

1^{re} zone, délivrance du 1^{er} Juin au 15 Septembre, de Clermont-Ferrand à Eygurande, de Laqueuille au Mont-Dore, d'Ayguarde à Aurillac et à Neussargues, de Bort à Neussargues, de Neussargues à Arvant, de Miézac à Saint-Denis-près-Martel, de Saint-Denis-près-Martel, à Rocamadour.

2^e zone, délivrance du 15 Juin au 15 Septembre, de Saint-Denis-près-Martel à Arvant, de Viessac-sous-Jallès à Figeac, de Neussargues à Millau, de Mende au Monastier, de Séverac-le-Château à Rodez, de Rodez à Saint-Denis-près-Martel. Durée de validité, un mois avec faculté de prolongation.

Pour les cartes de famille la réduction varie suivant le nombre des personnes de 10 à 50 0/0.

Billets de voyages circulaires dans les Gorges du Tarn délivrés toute l'année, valables 30 jours avec faculté de prolongation, divers itinéraires au départ de Paris, de Toulouse et de Bordeaux.

Les voyageurs peuvent commencer leur voyage à toutes les gares situées sur l'itinéraire du voyage circulaire.

NOTA. — Pour plus amples renseignements, consulter le *Liret Guide Officiel* de la Compagnie d'Orléans adressé franco contre l'envoi de 0 fr. 50 à l'Administration Centrale du Chemin de fer d'Orléans, 1, place Valhubert, à Paris, Bureau du Trafic-Voyageurs. (Publicité.)

A. WILCKEN
CHIRURGIEN-DENTISTE
DIPLOMÉ

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA
ET DE L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

69, BOULEVARD GAMBETTA

EN FACE LE CAFÉ TIVOLI

M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS

IL GARANTIT SON TRAVAIL

ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

L. MAURY

Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris

Lauréat de l'École Dentaire de France

Successeur de BAKER

75, Boulevard Gambetta

Maison Bouysson, (de 9 à 5 heures)

Travail parfait et entièrement garanti

Grande Pharmacie de la Croix-Rouge

BOULEVARD GAMBETTA — CAHORS
(EN FACE LE THÉÂTRE)

LA MIEUX APPROVISIONNÉE DE LA RÉGION

PRIX LES PLUS RÉDUITS. — MÉDICAMENTS DE PREMIER CHOIX

Pharmacie spéciale pour la préparation des ordonnances

Huile de Foie de Morue de Norvège. — Vins de Quinquina, Kola, Coca, titrés

OBJETS DE PANSEMENT ET D'HYGIÈNE

BANDAGES. — BAS A VARICES. — DOUCHES D'ESMARCK

Pâte dentifrice. — Elixir dentifrice. — Eau de Cologne extra
Savon de toilette anglais marque GIBBS

Paul GARNAL

PHARMACIEN DE 1^{re} CLASSE

Membre du Conseil départemental d'Hygiène du Lot

Inspecteur des Pharmacies du Lot

Le Reconstituant et le Dépuratif

LE PLUS ÉNERGIQUE ET LE PLUS AGRÉABLE A PRENDRE
est sans contredit

LA PHOSPHIODE

La PHOSPHIODE, introduite dans l'organisme, est de suite assimilée et remplace avantageusement l'Huile de Foie de Morue.

Cette préparation, d'une assimilation parfaite, présente l'avantage de faire absorber l'Iode à l'état de nature et de pouvoir être absorbée par les estomacs les plus délicats. Elle renferme, en outre, du Phosphate de Chaux ASSIMILABLE et, dans chaque flacon, les principes médicamenteux contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue, ce qui permet aux Médecins de l'ordonner, été comme hiver, à la place de l'Huile de Foie de Morue.

Elle doit être prise par tous ceux, enfants ou grandes personnes, qui ont à redouter, la phthisie, les rhumatismes, les maladies de poitrine, les maladies des os, les engorgements ganglionnaires.

Elle est le grand remède pour hâter le retour des forces, stimuler l'appétit, fortifier les bronches.

Grande Pharmacie de la Croix-Rouge, CAHORS

Imprimerie A. Coueslant

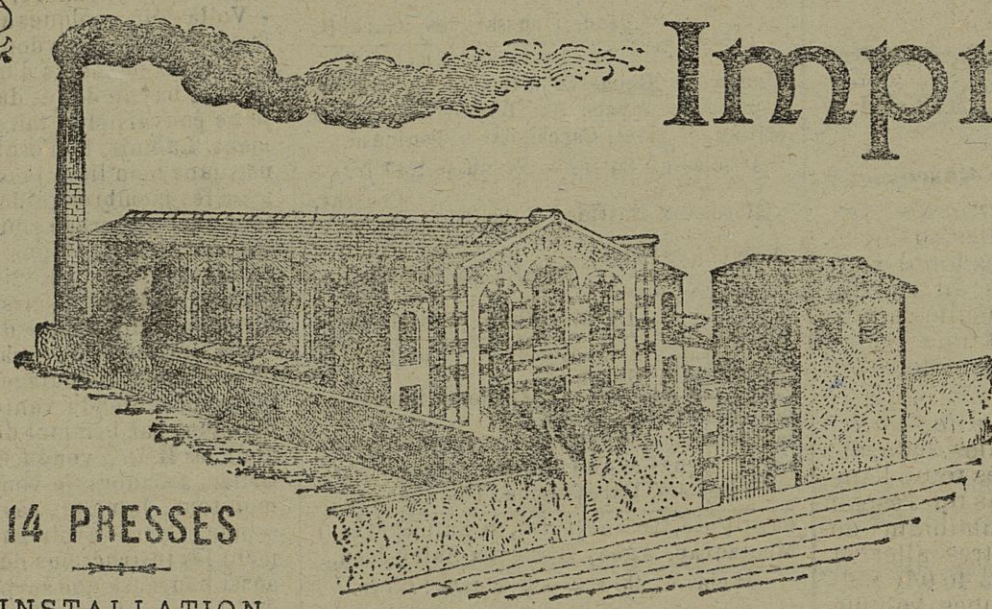
1, Rue des Capucins, CAHORS

IMPRIMEUR :

De la Compagnie d'Orléans, de la Compagnie des Chemins de fer Nogentais
DE L'UNION FRANÇAISE ANTIALCOOLIQUE, DE L'UNION FRANÇAISE DES FEMMES POUR LA TEMPÉRANCE
de la Société française de Tempérance de la Croix-Bleue
du Club Cévenol, des Syndicats d'Initiative départementaux
des Associations des Anciens Elèves :

de l'École Normale des Instituteurs de la Seine,
DE L'ÉCOLE NORMALE DES INSTITUTEURICES DE LA SEINE,
du Lycée Fénelon et du Lycée Molière

de nombreuses publications médicales, sténographiques et antialcooliques, etc., etc., etc.



14 PRESSES

INSTALLATION

A vapeur et à l'électricité.

OUVRAGES DE LUXE, TRAVAUX EN TOUS GENRES (ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX)

BROCHURES, JOURNAUX ILLUSTRÉS, PÉRIODIQUES, MÉMOIRES & THÈSES

CIRCULAIRES, PROSPECTUS, AFFICHES, LABEURS

Étiquettes, Enveloppes, Têtes de Lettres, Factures, Registres

TABLEAUX, PROGRAMMES, CARTES COMMERCIALES, MENUS

Mandats, Souches, Lettres de Naissance, Mariage et Décès

CARTES DE VISITE

PRIX MODÉRÉS